

Questions orales

pour les autres députés. La question supplémentaire pourrait-elle être brève et au fait, s'il vous plaît?

M. Riis: Cette question n'appelle pas autant de galimatias.

LES ÉCHAPPATOIRES ET LES INCITATIONS FISCALES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, voici exactement la question que je pose au ministre: étant donné les 200 échappatoires qu'il y a actuellement dans le régime fiscal, de quels mécanismes le gouvernement fédéral dispose-t-il pour faire en sorte que le Canada et les Canadiens profitent vraiment de ces avantages?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député parle d'échappatoires. Ce qu'il entend par là, c'est sans doute ce que d'autres appellent des incitations fiscales.

Des voix: Oh, oh!

M. MacLaren: Le député a déjà parlé . . .

M. le Président: Avec tout le respect dû au ministre et au député ces choses-là ne sont guère indiquées pendant la période des questions. La parole est au député de Cambridge.

* * *

LE REVENU NATIONAL

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉMISSIONNER

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre du Revenu national. Nous l'avons vu il y a quelques instants, et c'est bien normal, s'excuser d'avoir publié tous les six mois le nom de personnes innocentes. Nous avons assisté hier au retrait d'un film qui a été projeté et dont la réalisation a coûté \$190,000, dans le simple but d'intimider les gens. Depuis quelques mois, on admet l'existence de quotas qui ont soumis les Canadiens à des angoisses indescriptibles. Nous avons également été témoins d'atteintes inacceptables à nos droits civils. Une chose est claire comme le jour, le ministre n'est absolument pas au courant de ce qui se passe dans son ministère et, ce qui est regrettable, il n'a pas mis un frein à ces tactiques que les Canadiens jugent inadmissibles.

Le ministre peut-il répondre à la question suivante: sera-t-il le premier ministre du gouvernement actuel à démissionner sur une question de principe, parce qu'il n'a pas assumé la tâche qui lui revenait?

Des voix: Bravo!

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai déjà eu l'occasion de répondre à ces insinuations partisans et «vicieuses» de l'honorable député. Comme je l'ai déjà dit, ce dernier ainsi que son collègue ont l'habileté de retourner les faits et de les fausser. J'ai déjà signalé au député que ma responsabilité comme ministre du Revenu est d'assurer que le ministère du Revenu national assure auprès de tous les contribuables canadiens une application équitable de la loi de l'impôt sur le revenu, et le député doit reconnaître que la très grande majorité, savoir plus de 90 p. 100 des contribuables canadiens, paient leurs impôts complètement sans même voir la couleur de cet argent, et que le Ministère doit s'assurer que l'autre groupe de contribuables qui, eux, ne paient pas leurs impôts par déduction à la source

doivent faire l'objet de vérifications afin d'assurer l'équité du système. Ces responsabilités, monsieur le Président, je les ai à l'esprit et je les assume en faisant montre du sens de la responsabilité le plus possible, et je n'ai pas l'intention de démissionner!

● (1430)

[Traduction]

LES EFFETS DES INITIATIVES DES FONCTIONNAIRES SUR LES CONTRIBUABLES

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, si le ministre estime que nous posons des questions vicieuses, qu'il aille voir comment ses collaborateurs s'attaquent aux Canadiens. Sous les auspices du ministre, les surveillants sont devenus désormais de vrais limiers.

Le ministre admettra-t-il que des milliers de personnes ont eu à pâtir des initiatives des responsables de Revenu Canada, tant lors de l'imposition des quotas qu'à l'égard des actes d'intimidation et de harcèlement provenant non seulement de ce côté-ci de la Chambre, mais de l'autre également? Le ministre reconnaît-il qu'il y a quelque chose de pourri dans son royaume?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, premièrement, le député exagère grossièrement les faits. Deuxièmement, il ignore les mesures que j'ai prises. Par exemple, j'ai annoncé publiquement qu'un comité d'étude serait présidé par M. Farlinger, lequel aura pour objet d'examiner certaines pratiques de gestion au sein du Ministère et surtout et en priorité la façon dont nous nous comportons comme ministère vis-à-vis des contribuables canadiens. En gardant à l'esprit les droits des contribuables, et également la façon humaine dont on doit se comporter en tant qu'individu en traitant avec les contribuables, monsieur le Président, c'est reconnaître qu'il existe une préoccupation fondamentale de la part du gouvernement afin d'assurer que ce ministère, qui a une fonction très particulière, extrêmement difficile et bien reconnue dans la loi, assume ses responsabilités extrêmement lourdes et difficiles tout en respectant tous les droits des contribuables.

Monsieur le Président, au lieu d'essayer de changer grossièrement les faits et de semer la panique, à mon avis, le député devrait réfléchir aux mesures positives qui ont été prises par ce gouvernement.

[Traduction]

LE DROIT DES CONTRIBUABLES DE CONSULTER UN DÉPUTÉ

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, dans sa réponse à une question posée par mon collègue, le député de Wellington-Dufferin-Simcoe, hier, le ministre a affirmé à la Chambre qu'il avait demandé à son ministère de tenir compte de la situation particulière de chaque contribuable. Ensuite, il a dit que son ministère devait s'efforcer de s'entendre avec le contribuable et prendre des arrangements que les deux parties jugeraient acceptables. Pendant que le ministre faisait ces affirmations à la Chambre, un surveillant du bureau de l'impôt de Kitchener reprochait à un de mes électeurs, M. David Quast, du canton de Wilmot, d'avoir fait des démarches auprès de son député. Il avait communiqué avec mon bureau parce qu'il n'avait pas l'impression d'être traité équitablement par le ministère.